

**Direction de l'Éducation, de la
Jeunesse et des Sports**

Direction de l'Aménagement

Inscription budgétaire	
Dépenses	584 800 € (à inscrire) 16 620,88 € (à prélever)
Recettes	214 300 €

EDUCATION ET JEUNESSE

Les crédits inscrits au Budget 2012 pour « l'Éducation et la Jeunesse », hors frais de personnel et d'administration, représentent plus de **50 MC**, permettant de concrétiser notre « investissement » dans l'éducation de plus de 70 000 jeunes landais par :

- une action volontariste sur les compétences du Département : les collèges et les transports scolaires ;
- un engagement affirmé au-delà des compétences légales, pour favoriser l'égalité et l'accès aux services publics : par la dotation des collèges en moyens complémentaires, le soutien aux jeunes landais avant et après le collège, aux initiatives éducatives et socio-éducatives.

I - Les collèges

A - Les bâtiments « collèges »

1°) Compléments au PPI « collèges » 2011-2015

Afin de tenir compte des fortes évolutions d'effectifs, il vous est proposé de compléter le programme pluriannuel des investissements (PPI) « collèges » 2011-2015 par les deux opérations ci-après, étant établi qu'à l'issue des phases préparatoires, l'inscription d'importants crédits vous sera présentée lors d'une prochaine réunion de l'assemblée plénière.

a) Le collège Cap de Gascogne à Saint-Sever

Notre assemblée a déjà inscrit au Budget Primitif 2012 un crédit de 300 000 € afin de réaliser les études, et engager les premières mesures concernant la restauration scolaire et des salles d'enseignement.

Dans l'attente d'une extension de la capacité de ce collège (objectif fixé à 600 élèves), des solutions temporaires doivent être mises en œuvre pour maintenir un accueil des élèves de qualité et respectueux de la réglementation. Dans cette perspective, des moyens provisoires importants seront affectés pour la bonne marche de l'établissement, le temps de la réalisation des travaux d'extension capacitaire :

- mise en place d'un service supplémentaire à la demi-pension permettant aux élèves de disposer le midi d'un temps de déjeuner suffisant. Cette mesure implique un allongement de la pause méridienne, ainsi qu'une adaptation des transports scolaires, en terme d'horaires et d'organisation.

- réalisation de travaux indispensables de restructuration permettant d'accueillir les effectifs supplémentaires: extension de la demi-pension, création de salles supplémentaires, reconfiguration de salles existantes et implantation d'espaces modulaires.

En outre, et dans la perspective de la future extension, il est nécessaire de créer 2 postes supplémentaires d'agents techniques (dossier présenté au titre du rapport relatif au personnel).

Dans cette perspective, je vous propose d'inscrire, à la Décision Modificative n°1-2012, un crédit complémentaire de **50 000 €** détaillé comme suit :

- 30 000 € pour l'acquisition de mobiliers et petit équipements nécessaires pour les espaces modulaires et la restauration scolaire;
- 20 000 € pour les aménagements transitoires liés au déplacement de la laverie.

b) Le collège départemental de Linxe

La progression des effectifs dans le secteur Ouest du département est plus forte que prévue et a amené le Département à anticiper le processus d'extension du collège de Linxe. A cette fin, notre Assemblée a approuvé, par délibération n°Ec2 en date du 30 mars 2010, l'acquisition de parcelles de terrain en vue d'étendre l'emprise foncière de ce collège.

Un processus d'extension de cet établissement à 20 divisions (soit 560 élèves environ) est en cours d'étude par les services départementaux.

2°) Autres opérations

a) Les travaux gérés en AP

A l'occasion du Budget Primitif 2012, notre Assemblée a décidé de créer plusieurs AP permettant de disposer de crédits destinés à des programmes spécifiques de mise aux normes.

Ainsi, une AP 2012 N°243 d'un montant de 500 000 € et prévoyant un CP 2012 de 200 000 € a été votée pour la mise à niveau des équipements sportifs des collèges d'Hagetmau, Roquefort et Saint-Pierre-du-Mont.

Afin de permettre, sur la seule année 2012, la réalisation de tous les travaux concernant le collège Lubet-Barbon de Saint-Pierre-du-Mont, je vous propose d'inscrire, à la Décision Modificative n°1-2012, un CP 2012 complémentaire de **100 000 €** étant précisé que le montant de l'AP reste inchangé et que le nouvel échéancier modifié figure en annexe I.

b) Les travaux gérés hors AP

A l'occasion de l'adoption du Budget Primitif 2012, notre Assemblée a inscrit un crédit de 245 000 € pour permettre de débiter divers travaux d'isolation thermique relatifs au collège Pierre et Marie Curie de Rion-des-Landes, ces travaux devant se dérouler sur deux ans.

A l'issue de la phase d'appel d'offres, le montant total des travaux est estimé à 385 000 €.

Je vous propose d'inscrire, à la Décision Modificative n°1-2012, un crédit complémentaire de **140 000 €** sur cette opération dont la durée reste inchangée.

Par ailleurs, afin de compenser l'avance faite par la collectivité pour financer les études dans le cadre du contentieux en cours concernant les façades du collège Jean Moulin de Saint-Paul-lès-Dax, je vous propose d'inscrire, à la Décision Modificative n°1-2012, un crédit complémentaire de **22 000 €**.

3°) L'entretien des équipements et des bâtiments : le dispositif « entretien courant »

Les établissements peuvent disposer de crédits pour l'achat des matières d'œuvres nécessaires à la réalisation par l'établissement de travaux d'entretien courant. A cet effet, un crédit global de 90 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2012, étant rappelé que délégation a été donnée à la Commission Permanente pour sa répartition au vu du programme présenté par l'établissement et validé par les services départementaux.

A ce jour, après un trimestre de mise en œuvre de ce dispositif, les 2/3 de l'enveloppe consacrée ont été affectés. Il est précisé que la réalisation de ces travaux par les personnels techniques des établissements et sans recours à des entreprises extérieures, permet à la collectivité de réaliser des économies non négligeables.

Afin de répondre favorablement aux demandes présentées par les établissements en cours d'instruction par les services départementaux, je vous propose de procéder à la Décision Modificative n°1-2012, à l'inscription d'un crédit complémentaire de **30 000 €**.

4°) Recettes

Le Département a ouvert en septembre 2009 un second collège à Biscarrosse dont le gymnase doit, dans un cadre conventionnel préalablement conclu prévoyant une participation financière communale, être rétrocédé à la commune. Les dernières réserves sur les bâtiments ayant été levées par les services départementaux (après une phase de contentieux avec certaines entreprises), la commune a engagé les formalités administratives afférentes à la rétrocession. Ainsi, la collectivité va pouvoir émettre un titre de recettes correspondant aux trois premières annuités.

Il convient, en complément de la recette inscrite au Budget Primitif 2012 de prévoir une recette complémentaire de **214 300 €**.

B - Fonctionnement des collèges – ajustements budgétaires

1°) Dotation Globale de fonctionnement

Conformément à la délibération n° H1 en date du 27 mars 2012, un crédit global de 3 247 956 € ainsi réparti a été inscrit au Budget Primitif 2012 :

- dotations de fonctionnement 3 160 582 €
- dépenses imprévues.....87 374 €

Pour mémoire, la part « viabilisation » de la dotation globale de fonctionnement allouée à chaque collège correspond à la moyenne des dépenses réelles constatées sur les comptes administratifs des trois derniers exercices financiers des collèges augmentée de 4 %.

Parallèlement, sur les 3 dernières années, le coût de l'énergie a évolué comme suit :

- électricité : + 7,64 %
- gaz : + 26,67 %
- fioul : + 85,60 %

Par ailleurs, compte tenu de la réalisation de travaux dans les demi-pensions des collèges Jacques Prévert de Mimizan et Albret de Dax, il convient de prévoir une dotation complémentaire pour ces établissements afin d'assurer l'équilibre du service de restauration lié à la fourniture de repas par un prestataire extérieur.

Afin de tenir compte de ces éléments, je vous propose de procéder à la Décision Modificative n°1-2012, à l'inscription d'un crédit complémentaire de **150 000 €** pour répondre aux dépenses de fonctionnement des collèges publics landais, étant rappelé que délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ce crédit.

2°) Restauration scolaire

Au titre de sa compétence obligatoire, notre collectivité accompagne les établissements dans la mise en œuvre des Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS), dispositifs réglementaires complexes.

A ce jour, 12 collèges disposent de cet outil et d'ici la fin d'année, cet accompagnement aura bénéficié à l'ensemble des établissements, à l'exception des collèges Jacques Prévert de Mimizan et du Cap de Gascogne à Saint-Sever pour lesquels des travaux sur la demi-pension sont en cours.

Afin d'achever cette démarche, je vous propose de procéder à la Décision Modificative n°1-2012, à l'inscription d'un crédit complémentaire de **26 000 €**.

C - Les prestations accessoires

Conformément à l'article R. 216-12 du Code de l'Éducation, la collectivité de rattachement doit fixer chaque année, en fonction de catégories d'agents prédéterminées, la valeur des prestations accessoires dues par les établissements. L'actualisation ainsi définie ne peut être inférieure à celle de la Dotation Globale de Décentralisation (D.G.D.).

Or, en 2012, pour la quatrième année consécutive, la D.G.D. n'a pas été augmentée.

Aussi, je vous propose de maintenir pour 2012 la valeur des prestations accessoires à accorder gratuitement par les établissements à toutes les catégories de personnels telle qu'elle a été fixée en 2011 :

- logements avec chauffage collectif : 1 811,60 €
- logements sans chauffage collectif : 2 413,25 €

D - Désignation au Conseil d'administration du Collège de Saint-Geours-de-Maremne

Le Département vient d'ouvrir un nouveau collège à Saint-Geours-de-Maremne. Pour le bon fonctionnement de son conseil d'administration et conformément à l'article R 421-14 du code de l'Éducation, il convient de désigner un représentant de la collectivité territoriale de rattachement (titulaire) et son suppléant.

II - Délégations à la Commission Permanente

1°) Assistants d'éducation : conventionnement avec le CRDP

La convention quadriennale approuvée par délibération n°10⁽¹⁾ de la Commission Permanente en date du 12 décembre 2011 structure désormais le partenariat entre l'État et le Département concernant l'opération « un collégien, un ordinateur portable ». Elle porte notamment sur les orientations pédagogiques, la formation des enseignants, ainsi que les engagements financiers des partenaires.

L'article 3 de ladite convention prévoit la perspective d'un conventionnement spécifique, associant l'État et le Département, auprès d'un établissement mutualisateur concernant la gestion de la rémunération des Assistants d'Éducation employés par les collèges, les éventuels coûts de gestion étant traités dans ce cadre conventionnel. Pour mémoire, la mutualisation du paiement des salaires des assistants d'éducation est actuellement assurée par le Lycée de Tarnos pour le compte des collèges.

Cet article précise également que l'État propose que cet établissement mutualisateur soit le Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.).

Par ailleurs, je vous rappelle que notre Assemblée a inscrit au Budget Primitif 2012 un crédit provisionnel de 30 000 € lui permettant de contribuer aux frais de gestion de mutualisation de ces salaires.

Afin que cette mission de gestion soit effectivement assurée par le C.R.D.P. à la date du 1^{er} septembre 2012, je vous demande de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les termes de la convention tripartite correspondante à intervenir.

2°) Sensibilisation à la réanimation cardio-pulmonaire assistée : Kits Mini-Anne

Au premier trimestre 2012, le Conseil général des Landes a bénéficié de l'opportunité de disposer gratuitement de 4 000 kits « Mini-Anne » de cours d'autoformation à la Réanimation Cardio Pulmonaire et à la défibrillation et envisage d'en faire bénéficier les collèges publics landais.

Dans cette perspective, je vous propose :

- d'initier un dispositif de sensibilisation à la réanimation cardio-pulmonaire assistée : ce projet serait mené en concertation avec l'ensemble des acteurs et au premier chef l'Éducation Nationale, avec les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et pourrait s'inscrire dans le projet éducatif des collèges intéressés ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les modalités pratiques de la mise en œuvre de ce dispositif : conventions à intervenir, modalités de cession des kits au bénéfice des collèges étant donné que les 4 000 kits feraient ainsi l'objet d'un « don » du Département au bénéfice des collèges.

3°) Equipements sportifs mis à disposition prioritaire des collèges

A l'occasion du vote du Budget Primitif 2012, et suite à la réflexion menée avec les parents d'élèves, Services Extérieurs de l'Éducation Nationale et Syndicats d'enseignants, notre Assemblée a adopté le Règlement Départemental d'aide à la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges pour 2012. Ce texte intègre, à budget constant, des ajustements visant à considérer les travaux projetés au regard de l'amélioration des conditions d'enseignement et de réalisation des programmes d'éducation physique.

En application de ce dispositif, en contrepartie d'une aide départementale fixée à 36% du coût H.T. du projet plafonné à 750 000 €, les communes ou structures intercommunales s'engagent à mettre pendant 15 ans leurs installations sportives à la disposition gratuite et prioritaire du collège de leur territoire.

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2012, notre assemblée a voté une AP 2012 N°248 d'un montant de 530 000 €.

Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les projets présentés et procéder à la répartition de ce crédit et de modifier en conséquence le règlement départemental d'aide à la réalisation d'équipements sportifs à usage prioritaire des collèges.

III - Séjours des collégiens en classes de découvertes

Notre Assemblée départementale soutient le départ en classes de découvertes d'un maximum de collégiens.

Je vous propose de reconduire pour l'année scolaire 2012-2013, le dispositif de participation financière aux séjours en classe de découverte pour les collèges publics landais en maintenant les taux de participation départementale.

Je vous rappelle que ces derniers avaient fait l'objet d'une modification sur la base d'une localisation des séjours lors de la Décision Modificative N°1-2011.

Les taux de participation proposés pour 2012-2013 sont donc les suivants :

- pour une classe de 6 à 9 jours dans les Landes : 22 %
- pour une classe de 10 jours et plus dans les Landes : 28 %
- pour une classe de 6 à 9 jours hors des Landes : 18 %
- pour une classe de 10 jours et plus hors des Landes : 24 %

Les autres dispositions du règlement sont également reconduites, à savoir :

- plafond de prix journalier de séjours subventionnables pour le calcul de l'aide établi à 48 € pour toutes les classes de découvertes,
- majoration de ce plafond lorsque les activités nécessitent une technicité particulière d'encadrement à :
 - 2 € pour les classes de voile,
 - 8 € pour les classes de neige avec pratique du ski alpin, les classes culture, d'éducation à l'environnement, natation et patrimoine ou les séjours d'activités scientifiques et technologiques à la cité des sciences de la Villette.

Ces prix s'entendent, tout compris pour les classes landaises (transport, hébergement, activités).

Je vous rappelle que conformément à la demande de la commission départementale des classes de découvertes :

- l'attribution de l'aide est réservée aux séjours dont le projet pédagogique, articulé avec le projet d'établissement, a fait l'objet d'une validation par les autorités académiques,
- chaque projet devra faire l'objet d'une demande d'aide financière pour un séjour en classe de découvertes auprès des services du Département et répondre aux critères d'attribution pour le versement de l'aide départementale.

IV - Constructions scolaires du premier degré

1°) Programme complémentaire au titre de l'exercice 2012

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2012, notre Assemblée a voté une AP 2012 N° 247 d'un montant de 1 270 000 € et inscrit un CP 2012 de 500 000 € au titre des aides aux communes et leurs groupements pour les constructions scolaires du 1^{er} degré. A cette occasion, un premier programme d'un montant total de 1 264 492,33 € a été adopté.

Nous nous sommes laissés la possibilité d'étudier à l'occasion des Décisions Modificatives des programmes complémentaires.

A ce titre, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur un programme complémentaire (Annexe II) d'un montant de **16 620,88 €**.

Considérant que les crédits disponibles du programme 2012 des constructions scolaires du 1^{er} degré (AP 2012 N°247) s'élèvent à 5 507,67 €, je vous propose :

- de porter en conséquence le montant de l'AP 2012 N°247 à 1 282 000 € étant précisé que le nouvel échéancier prévisionnel figure en annexe I ;
- d'inscrire, à la Décision Modificative n°1-2012, un CP 2012 complémentaire de **12 000 €**.

2°) Ajustements budgétaires

Au vu du bilan des réalisations et des demandes de paiement déjà intervenues par les communes et groupements de communes dont les projets ont été approuvés lors de la programmation 2010, je vous propose de procéder à la Décision Modificative n°1-2012, à l'inscription d'un CP 2012 complémentaire de **50 000 €**.

Le montant de l'AP 2010 n°128 reste inchangé et le nouvel échéancier figure en annexe II.

V - Subvention à l'association « Cap Sciences »

Le centre régional de Culture Technique et Scientifique « Cap Sciences » renouvelle cette année l'opération « la Fête de la Science » du 10 au 14 octobre 2012.

En 2011, cette opération, aidée par le Département à hauteur de 2 000 €, avait accueilli près de 5 000 visiteurs.

Compte tenu de l'intérêt de cette initiative dont l'objectif est de rapprocher le public (scolaire, universitaire et adulte) des sciences et des techniques, je vous propose d'accorder au centre régional de Culture Technique et Scientifique « Cap Sciences » une subvention de **2 000 €** pour l'organisation en 2012 de « la Fête de la Science » dans le département des Landes.

VI - CIO : ajustements budgétaires

Je vous rappelle que le Centre d'Information et d'Orientation de Mont-de-Marsan et ses antennes d'Aire-sur-Adour et de Parentis-en-Born n'ont pas été étatisés. Par courrier en date du 2 avril dernier, j'ai saisi le Recteur de l'Académie de Bordeaux une nouvelle fois quant à la situation de ce service de l'Etat dont le fonctionnement demeure à la charge du Département.

Au vu du bilan de l'activité du 1^{er} semestre 2012, et afin de permettre le bon fonctionnement de ce service, je vous propose de procéder, à la Décision Modificative n°1-2012 aux inscriptions complémentaires détaillées en annexe I pour un montant global de **2 800 €**.

*

* *

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ce dossier et de vous prononcer sur les inscriptions suivantes :

- en dépenses :

Programme 200 :	312 000 €
Chapitre 204 :	62 000 €
Chapitre 011 :	2 252 €
Chapitre 012 :	548 €
Chapitre 65 :	208 000 €

- en recettes :

Programme 203 :	214 300 €
-----------------	-----------

ANNEXE I
RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES
DM 1- 2012

I.-AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N°AP	INTITULE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			SOLDE AP
					AP ANTÉRIEURES ACTUALISÉES (BP 2012)	CP réalisés 2009, 2010, 2011	AP 2012 (DM 1- 2012)	
243	Mise aux normes équipements sportifs (2012)	200	2317312	221	500 000	0	0	500 000
247	Aides 1er degré (2012)	204	204142	21	1 270 000,00	0,00	12 000,00	1 282 000,00
128	Aides 1er degré (2010)	204	204142	21	2 981 878,00	2 043 274,65	0,00	938 603,35
	TOTAL				4 751 878,00	2 043 274,65	12 000,00	2 720 603,35

CP ouverts au titre de	CREDITS DE PAIEMENT			CP ouverts au titre de 2014
	BP 2012	Ajustement DM1-2012	Nouveau CP 2012	
200 000	100 000		300 000	0
500 000	12 000		512 000	300 000
471 061	50 000		521 061	0
1 171 061	162 000		1 333 061	300 000

Prélèvements de crédits
16 620,88

II.- INSCRIPTIONS BUDGETAIRES HORS AP

SECTION	CHAPITRE PROGRAMME	ARTICLE	FONCTION	INTITULE	Dépenses		Nouveau CP 2012	
					BP 2012	Ajustement DM1 2012		
INVESTISSEMENT	200	21841	221	Interv. urg - mobiliers collèges	0,00	30 000,00	30 000,00	
	200	2317312	221	Interventions collège St-Sever	300 000,00	20 000,00	320 000,00	
	200	2317312	221	Collège Rion-des-Landes	245 000,00	140 000,00	385 000,00	
	200	2031	221	Frais d'études collèges	100 000,00	22 000,00	122 000,00	
	203	1314	221	Participation Biscarrosse				
				Total Investissement	645 000,00	212 000,00	857 000,00	
	FONCTIONNEMENT	65	65511	221	Entretien Courant	90 000,00	30 000,00	120 000,00
		65	6511	221	Fonctionnement Collèges pub.	3 247 956,00	150 000,00	3 397 956,00
		65	65733	221	Contrôle Hygiène et restauration	60 000,00	26 000,00	86 000,00
		65	6574	28	Cap Sciences	0,00	2 000,00	2 000,00
O11		60612	20	Energie électricité	2 560,00	-400,00	2 160,00	
O11		6156	20	Entretien matériel et mobilier	2 860,00	3 620,00	6 500,00	
O11		6231	20	Frais d'impression	248,00	-248,00	0,00	
O11		6251	20	Frais de déplacement personnel	12 344,00	-1 200,00	11 144,00	
O11		6261	20	Frais d'affranchissement	400	-100,00	300,00	
O11		6283	20	Entretien bâtiments Parents	3 220,00	580,00	3 800,00	
O12		6451	20	Charges Sociales	800,00	450,00	1 250,00	
O12		64131	20	Rémunérations pers non tit C/O	1 600,00	98,00	1 698,00	
TOTAL			Total Fonctionnement	3 422 008,00	210 800,00	3 632 808,00		
TOTAL GENERAL				4 067 008,00	422 800,00	4 489 808,00		

Recettes
214 300,00
214 300,00

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU 1er DEGRE
(DIM1- 2012)

Annexe II

Communes et Regroupements de communes	Nature des travaux	Coût H.T. de l'opération	Dépense subventionnable	Coefficient de solidarité départemental applicable	Taux définitif	Montant de la subvention départementale	Financement par les autres collectivités locales
VICO D'AURIBAT	CONSTRUCTION D'UNE CLASSE	50 364,25 €	42 099,75 €	1,17	21,06%	8 866,21 €	Participation prévisionnelle des autres communes membres du RPI de l'Auribat pour un montant global de 19 534 €
SARBAZAN	TRAVAUX D'EXTENSION ET DE SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE	53 187,07 €	53 187,07 €	0,81	14,58%	7 754,67 €	Sans objet
	TOTAL DOSSIERS	103 551,32 €	95 286,82 €			16 520,88 €	

Rappel :

- Dépense subventionnable plafonnée à 750 000 € HT
- Taux de subvention 18 % du montant de l'opération HT
- Application du Coefficient de Solidarité Départemental (Délibération n° G3 du Budget Primitif 2012)

**Direction de l'Éducation
de la Jeunesse et des Sports**

Inscription budgétaire	
Dépenses	8 949,60 € (à prélever)

EDUCATION ET JEUNESSE

I – Constructions scolaires du premier degré – programme complémentaire au titre de l'exercice 2012 :

L'opération figurant en annexe I au présent additif complète le programme complémentaire des constructions scolaires du 1^{er} degré présenté dans le cadre du rapport initial.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce programme d'un montant de **8 949,60 €** (à prélever) concernant les travaux d'extension d'une salle de classe à l'école primaire par la commune de Liposthey.

Considérant que les crédits disponibles du programme 2012 des constructions scolaires du 1^{er} degré (AP 2012 N°247) s'élèvent à 886,79 € compte tenu du 1^{er} programme complémentaire présenté dans le rapport initial, je vous propose de porter en conséquence le montant de l'AP 2012 N°247 à 1 291 000 € étant précisé que le nouvel échéancier prévisionnel figure en annexe II, le CP 2012 étant inchangé (rapport initial N°H1).

II – Programme de conférences et de co-édition :

A l'occasion de l'adoption du Budget Primitif 2012, notre Assemblée a décidé de poursuivre en 2012 le programme de conférences et de co-édition sous maîtrise d'ouvrage départementale autour de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

L'animation par M. François DUBET du Comité Consultatif Education et la Conférence Gesticulée de M. Frank LEPAGE au cours du premier trimestre 2012 ont permis de renforcer la dynamique née des événements organisés en 2011. Cette année, plus de 250 personnes ont ainsi déjà participé à ce cycle et de nouveaux partenaires ont rejoint le groupe de travail « Jeunesse et Education Populaire » en charge de l'animation de ce cycle de conférences.

Afin de permettre la bonne poursuite de cette action dont le point d'orgue sera le 27 octobre 2012, la journée dédiée à l'histoire de l'Education populaire et à ses mouvements, organisée aux Archives Départementales, je vous propose de procéder, à budget constant, aux ajustements budgétaires figurant en annexe II.

*

*

*

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces dossiers.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU 1er DEGRE
Additif au rapport H1 de la DM1- 2012

Annexe I

Communes et Regroupements de communes	Nature des travaux	Coût H.T. de l'opération	Dépense subventionnable	Coefficient de solidarité départemental applicable	Taux définitif	Montant de la subvention départementale	Financement par les autres collectivités locales
LPOSTHEY	EXTENSION D'UNE SALLE DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE	56 500,00 €	56 500,00 €	0,88	15,84%	8 949,60 €	Sans objet
	TOTAL DOSSIERS	56 500,00 €	56 500,00 €			8 949,60 €	

Rappel :

- Dépense subventionnable plafonnée à 750 000 € HT
- Taux de subvention 18 % du montant de l'opération HT
- Application du Coefficient de Solidarité Départemental (Délibération n° G3 du Budget Primitif 2012)

ANNEXE II
RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES
 Additif n°1 - DM 1-2012

I - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N°AP	INTITULE	CHAPITRE PROGRAMME	ARTICLE	FONCTION	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			SOLDE AP
					AP ANTERIEURES ACTUALISEES (BP, 2012)	CP réels 2009, 2010 2011	AP 2012 (DM 1-2012)	
247	Aides 1er degré (2012)	204	204142	21	1 270 000,00	0,00	21 000,00	1 291 000,00
						0,00	21 000,00	1 291 000,00
	TOTAL				1 270 000,00	0,00	21 000,00	1 291 000,00

II - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES HORS AP

SECTION	CHAPITRE PROGRAMME	ARTICLE	FONCTION	INTITULE	Dépenses		
					BP 2012	Ajustement DM1 2012	Nouveau Crédit 2012
FONCTIONNEMENT	65	6581	20	Co édition et conf. AUTEUR	1 000,00	-500,00	500,00
	011	6251	20	Co édition et conf Déplacements	0,00	500,00	500,00
				Total Fonctionnement	1 000,00	0,00	1 000,00

BP 2012	CREDITS DE PAIEMENT				CP ouverts au titre de 2014
	CP ouverts au titre de 2012				
	Ajustement DM1-2012	Nouveau CP 2012	CP ouverts au titre de 2013		
	12 000	512 000	479 000		
500 000					
500 000	12 000	512 000	479 000	300 000	

Prélèvements de crédits	8 949,68